



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/34
19 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

PROPOSITION DE PROJET : COTE D'IVOIRE

Ce document comporte des observations et des recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Réfrigération

- Préparation de projet pour les projets relatifs aux installations de production de réfrigération commerciale France
- Mise en œuvre du Plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du Plan de gestion des frigorigènes et mise en place d'un système de permis d'importations/exportations France
- Elimination des SAO dans 50 refroidisseurs centrifuges en service France

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET COTE D'IVOIRE

SECTEUR: Réfrigération utilisation des SAO dans le secteur (1998): 131,58 tonnes PAO

Seuils d'efficacité dans le sous-secteur : Commercial 13,76 \$US/kg

Titres du projet :

- a) Préparation de projet pour les projets relatifs aux installations de production de réfrigération commerciale
- b) Mise en œuvre du Plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du Plan de gestion des frigorigènes et mise en place d'un système de permis d'importations/exportations
- c) Élimination des SAO dans 50 refroidisseurs centrifuges en service

Données du projet	Préparation de projet	Plan de gestion des frigorigènes (PGF)	
	Sous-secteur de la production de réfrigération commerciale	Permis d'importations/exportations et surveillance du PGF	Refroidisseurs
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)			18,00
Incidences du projet (PAO tonnes)			18,00
Durée du projet (mois)			48
Montant initialement requis (\$US)	15 000	77 000	1 000 000
Coût final du projet (\$US):			
Surcoûts d'investissement(a)			
Coût des imprévus (b)			
Surcoûts d'exploitation (c)			
Coût total du projet(a+b+c)	15 000	49 500	16 119 158
Participation locale au capital (%)			100 %
Pourcentage des exportations (%)			0 %
Montant demandé (\$US)	15 000	49 500	
Rapport coût/efficacité (\$US/kg)			
Confirmation du financement de contrepartie ?			
Agence nationale de coordination		Bureau de l'ozone	
Agence d'exécution		France	

Recommandations du Secrétariat			
Montant recommandé (\$US)	15 000	49 500	
Incidences du projet (tonnes PAO)			
Rapport coût/efficacité (\$US/kg)			
Coût d'appui (frais d'agence) de l'agence d'exécution (\$US)	750	4 950	
Coût total pour le Fonds Multilatéral (\$US)	15 750	55 450	

DESCRIPTION DU PROJET

Renseignements sur le secteur

- Dernière consommation totale de SAO disponibles (2000)	215,00 tonnes PAO
- Consommation de base des substances du Groupe I de l'Annexe A	294,20 tonnes PAO
- Consommation des substances du Groupe I de l'Annexe A en 2000	215,00 tonnes PAO
- Consommation de base des CFC dans le secteur de la réfrigération	131,58 tonnes PAO
- Consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération en 2000	215,00 tonnes PAO

1. En 2000, la consommation de SAO en Côte d'Ivoire s'élevait à 215 tonnes PAO. La Côte d'Ivoire est un pays visé à l'article 5 à faible volume de consommation de SAO. Le Plan de gestion des frigorigènes pour la Côte d'Ivoire a été approuvé à la 24^e réunion pour un coût de 227 650 \$US, avec une élimination anticipée de SAO de 24,8 tonnes PAO émanant des activités de récupération et de recyclage. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, l'objectif de 50 % d'élimination en 2005 s'élève à 147,1 tonnes PAO.

2. La France a soumis à la 37^e réunion du Comité exécutif une proposition de projet bilatéral dans le contexte, et à titre de mise à jour, du Plan de gestion des frigorigènes de la Côte d'Ivoire, composée des sous-projets suivants :

- a) Activités de préparation de projets dans le sous-secteur de la fabrication de réfrigérateurs commerciaux (15 000 \$US) ;
- b) Elaboration d'un système de permis et de surveillance des activités du **Plan de gestion des frigorigènes** (77 000 \$US)
- c) Projet d'élimination de CFC dans 50 refroidisseurs centrifuges en service (1 000 000 \$US).

Activités de préparation de projets dans le sous-secteur de la fabrication de la réfrigération commerciale

3. Selon les informations provenant de l'Unité de l'ozone, au moins trois entreprises fabriquent de l'équipement de réfrigération commerciale en Côte d'Ivoire. La consommation estimée de ces trois entreprises s'élève à 5 tonnes PAO.

Elaboration d'un système de permis et de surveillance des activités du **Plan de gestion des frigorigènes**.

4. La proposition de projet consiste à fournir une assistance technique afin d'élaborer un système de permis d'importations/exportations, et d'harmoniser le système douanier de la Côte d'Ivoire, et de créer un système de surveillance de la mise en œuvre des **Plans de gestion des frigorigènes** approuvés par le Comité exécutif à sa 24^e réunion.

Projet relatif à l'élimination de 50 refroidisseurs centrifuges

5. On notera qu'en Côte d'Ivoire, 57 refroidisseurs d'air conditionné dont la technologie est basée sur des CFC-12 et des CFC-11 sont exploités. Le total des émissions des CFC émanant de l'exploitation de ces refroidisseurs est estimé à 18,3 tonnes PAO par an. Le projet de remplacement des refroidisseurs ferait partie d'un vaste programme d'économies d'électricité en Côte d'Ivoire et serait composé des éléments suivants : remplacement de 50 refroidisseurs (6,57 millions \$US), modernisation des systèmes électriques et amélioration de la gestion des immeubles, modernisation des réservoirs surélevés, des systèmes du pompage de l'eau et des systèmes de traitement de l'air (7,4 millions \$US) et d'autres frais, à savoir : la vérification, la formation et la surveillance de la mise en oeuvre (2,15 millions \$US).

6. Le coût total des frais du programme est estimé à 16,1 millions \$US. Sur ce total, la proposition indique que le Gouvernement de la France et le Fonds multilatéral mettront à disposition 1 000 000 \$US à titre d'assistance bilatérale, et 1,6 million \$US proviendra de la contribution de la France au programme du FEM (Fonds pour l'environnement mondial) et la portion restante (13,5 millions \$US) sera couverte par les prêts obtenus par les propriétaires fonciers auprès des banques. La mise en oeuvre de ce programme entraînera une réduction des factures d'énergie pour les propriétaires fonciers. Le total du délai de recouvrement est évalué à 5,4 années, ce qui devrait permettre aux propriétaires fonciers d'obtenir les prêts commerciaux nécessaires.

7. La proposition de la contribution de 1,0 million \$US demandée au Fonds multilatéral et la contribution du FEM de 1,6 million \$US pourraient éventuellement entraîner une réduction annuelle de 18 tonnes PAO d'émissions de CFC. Le rapport coût-efficacité du projet du Fonds multilatéral s'élève donc à 55,5 \$US/kg PAO.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

8. Le Secrétariat a longuement examiné tous les éléments de la proposition relative au Gouvernement de la France.

Activités de préparation de projet dans le sous-secteur de la fabrication de réfrigération commerciale

9. Le Secrétariat n'a pas d'observation à faire sur ce sujet.

Elaboration d'activités de permis et de surveillance des **Plans de gestion des frigorigènes**

10. Le **Plan de gestion des frigorigènes** de la Côte d'Ivoire a été approuvé avant l'adoption de la décision 31/48, qui fournissait des directives sur la soumission des **Plans de gestion des frigorigènes**. Le Secrétariat a noté que le **Plan de gestion des frigorigènes** approuvé à la 24^e réunion comportait des activités de formation des agents de douanes en matière

de systèmes de gestion et de surveillance des importations des SAO et de gestion des systèmes de données, et semble identique à la proposition du projet soumise à la 37^e réunion.

11. Le Secrétariat a également noté que le Comité exécutif avait approuvé, à sa 32^e réunion, un projet d'harmonisation des mécanismes législatifs et réglementaires en vue d'améliorer la surveillance et le contrôle de la consommation de SAO (200 000 \$US pour la mise en œuvre du PNUE). Le projet consiste à aider les pays africains francophones à élaborer, adopter et mettre en œuvre des mécanismes législatifs et réglementaires régionaux pour l'importation des SAO, ainsi qu'un programme de formation des douaniers ; renforcer la coopération régionale entre les organismes de contrôle et l'administration des douanes ; encourager l'adoption de solutions locales ; améliorer l'application et le respect des dispositions des mesures de contrôle prévues par le Protocole de Montréal. Ces activités sont identiques aux activités du projet soumis à la 37^e réunion.

12. Le Gouvernement de la France a informé le Secrétariat qu'au cours des deux dernières années, la Côte d'Ivoire avait fait face à plusieurs crises politiques et financières. Cette situation a retardé la mise en œuvre du **Plan de gestion des frigorigènes**, particulièrement en ce qui concerne le plan de récupération et de recyclage et le programme de formation des douanes qui dépendaient de la mise en œuvre d'un cadre réglementaire. Le Gouvernement de la France a reçu une lettre du Premier ministre lui expliquant que cette réglementation serait activée et que le décret du Gouvernement avait été signé par les autres ministres. Au même moment, le Ministre de l'environnement a recruté un consultant technique pour qu'il donne des conseils sur la façon de choisir une entreprise qui serait chargée de la gestion du sous-projet de récupération et de recyclage, la rédaction des spécifications techniques de l'équipement, et aider le Gouvernement à rédiger le contrat qui doit être signé entre le ministère de l'Environnement et les entreprises choisies.

13. Après d'autres discussions avec le Secrétariat, le Gouvernement de la France a convenu de demander 16 500 \$US pour la mise en œuvre du système d'autorisations d'importations/exportations, étant entendu que la mise en œuvre du projet serait coordonnée avec le PNUE ; et un montant de 33 000 \$US pour la surveillance des activités du **Plan de gestion des frigorigènes** initial.

Les refroidisseurs

14. La Côte d'Ivoire est un pays visé à l'article 5 à faible volume de consommation de SAO, avec en 1999, une consommation s'élevant à 166,2 tonnes PAO. Le **Plan de gestion des frigorigènes** de la Côte d'Ivoire a été approuvé à la 24^e réunion, avant l'adoption des décisions 31/48(b) et (d) et 33/13, qui passaient en revue les politiques de préparation et d'examen des activités supplémentaires des **Plans de gestion des frigorigènes**, déjà approuvées pour les pays à faible volume de consommation. De façon précise, les pays à faible volume de consommation dont le **Plan de gestion des frigorigènes** a déjà été approuvé pourront soumettre au Comité des demandes de financement pour les activités supplémentaires nécessaires pour réduire leur consommation, et par conséquent, garantir leur respect des dispositions du Protocole. Ces activités supplémentaires seront des éléments essentiels de leur

stratégie complète d'élimination du secteur de la réfrigération. Le financement supplémentaire ne devrait pas dépasser 50 % des fonds approuvés pour le **Plan de gestion des frigorigènes** initial. De plus, les demandes de financement supplémentaires devraient être accompagnées des éléments suivants : i) une justification pour les activités supplémentaires à financer dans le contexte de la stratégie nationale d'élimination ; ii) une explication claire sur la façon dont ce financement, avec le financement initial du **Plan de gestion des frigorigènes** et les étapes prises par le gouvernement, garantira le respect des étapes de réduction et d'élimination prévues par les dispositions du Protocole ; iii) l'engagement consistant à achever, sans d'autres demandes de financement pour le **Plan de gestion des frigorigènes**, au moins 50 % de l'objectif de réduction en 2005 et 85 % de l'objectif de réduction en 2007.

15. L'élément constitutif de la mise à jour du **Plan de gestion des frigorigènes** proposé, soit le remplacement des refroidisseurs pour un coût total de 1 000 000 \$US, dépasse considérablement le seuil permis qui correspond à 50 % du coût du **Plan de gestion des frigorigènes** approuvé dans ce pays (113 825 \$US) ; dans ces conditions, la proposition ne semble pas répondre aux exigences des décisions pertinentes du Comité exécutif.

16. Le Gouvernement de la France a fait part de son opinion selon laquelle le niveau de financement fourni dans le **Plan de gestion des frigorigènes** existant mis en œuvre par la France était inférieur en termes de \$US/kg de PAO à éliminer en Côte d'Ivoire, en comparaison avec celui d'autres pays à faible volume de consommation. De plus, un projet dans le secteur des refroidisseurs viable et intéressant d'un point de vue économique mériterait d'être approuvé en Afrique puisque deux projets de démonstration ont été approuvés en Asie et en Amérique latine.

17. Le Secrétariat a également fait référence à ses observations en ce qui concerne la décision prise à la 12^e réunion, qui traitait de la question de l'élimination des SAO dans le sous-secteur des refroidisseurs. Il existe trois façons pour les pays visés à l'article 5 de respecter leurs obligations d'élimination de la consommation de frigorigènes à base de CFC dans le secteur des refroidisseurs. Il y a le remplacement, la conversion et le confinement des frigorigènes, y compris le recyclage. Dans l'option de remplacement des refroidisseurs, il a été recommandé que « le Comité exécutif approuve le remplacement des refroidisseurs utilisant des CFC à titre de priorité pour les options stratégiques d'élimination des SAO dans le secteur des refroidisseurs. On devrait demander aux agences d'exécution de concentrer leurs activités sur les options de remplacement pour traiter l'élimination des SAO dans le secteur des refroidisseurs. Les économies d'énergie devraient être prises en compte lors du calcul des coûts supplémentaires de remplacement ».

18. Les nouveaux refroidisseurs sont très efficaces en matière de consommation d'énergie, si on les compare aux anciens. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement de la France était d'accord avec les calculs du Secrétariat indiquant que le délai de recouvrement des refroidisseurs serait d'environ 4,5 années. C'est pourquoi le Secrétariat a remis en question le fait qu'il était normal que les surcoûts estimés soient admissibles. Le Secrétariat a noté que les mécanismes de prêt étaient utilisés pour financer les programmes de remplacement des refroidisseurs en Thaïlande et au Mexique.

19. Dans sa réponse aux observations du Secrétariat, le Gouvernement de la France a noté que les recommandations adoptées à la 12^e réunion soutenaient l'option de confinement des frigorigènes. Le document de la France a indiqué que le financement proposé de 1 million \$US serait examiné pour approbation, à condition qu'il contribue aux mesures de confinement des frigorigènes et aux bonnes pratiques relatives à la réfrigération. Il serait donc amissible, conformément aux politiques du Comité exécutif. Toutefois, l'approbation devrait comprendre une flexibilité d'utilisation des fonds, de façon à ce qu'une fois approuvées, les ressources puissent être utilisées par les propriétaires fonciers en Côte d'Ivoire afin de faire pression pour obtenir un financement supplémentaire du Fonds français pour l'environnement mondial et d'autres sources de financement pour remplacer les refroidisseurs.

RECOMMANDATIONS

20. Le Comité exécutif pourrait souhaiter recommander l'admissibilité de la proposition d'élimination des SAO dans 50 unités de refroidissement centrifuges, à la lumière des observations du Secrétariat indiquées ci-dessus.

21. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des demandes de préparation de projet dans les installations de production de réfrigération commerciale, et l'élaboration d'un système de permis et de surveillance des activités du **Plan de gestion des frigorigènes**, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Frais d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Préparation de projets pour les projets relatifs aux installations de production de réfrigération commerciale	15 000	750	France
b)	Mise en oeuvre du Plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités du Plan de gestion des frigorigènes et mise en place d'un système de permis d'importations/exportations	49 500	4 950	France

22. Le montant devrait être compensé par le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement de la France pour l'année 2002.
